



AVIS PUBLIC

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse de la Ville de Coteau-du-Lac, madame Andrée Brosseau a fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2019 lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le mardi 10 novembre 2020. Ce rapport est maintenant disponible sur le site Web de la Ville ainsi que la disponibilité copie papier à l'hôtel de ville et à la bibliothèque durant les heures de bureau.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 11 novembre 2020

Chantal Paquette
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis portant sur le dépôt du rapport financier et du rapport des vérificateurs de l'exercice 2019, conformément à la loi, en affichant et en publiant dans un journal une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Publié par son insertion dans le journal « Saint-François », édition du 11 novembre 2020
- Sur le babillard et le site Internet de la Ville le 4 novembre 2020.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 4 novembre 2020.

Chantal Paquette, OMA

Assistante-greffière